



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté n°04-11-2020 du 4 novembre 2020

modifiant l'arrêté du 26 octobre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises

Le Président de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°13-5-2016 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 14-09-2020-11 portant délégation de signature, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU les Statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises ;
- VU l'arrêté du 26 octobre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'opération électorale prévue à l'arrêté du 26 octobre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises est annulée.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers. Ensemble le Directeur et le Responsable administratif de l'Institut d'Administration des Entreprises, ainsi que le Directeur général des services sont responsables de l'exécution du présent arrêté.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



À Poitiers, le jeudi 4 novembre 2020

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN